

Projet de construction d'une nouvelle station d'épuration
communautaire à La Roche-sur-Yon

SYNTHÈSE DES ENSEIGNEMENTS ET DES ENGAGEMENTS DU MAÎTRE D'OUVRAGE À L'ISSUE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Pour répondre aux évolutions démographiques et économiques du territoire et compte tenu du vieillissement de la station d'épuration actuelle de Moulin-Grimaud à La Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération¹ s'engage à construire un équipement largement dimensionné. Les installations seront performantes et de haute qualité environnementale. La gestion des boues sera durable et contribuera à la production d'énergies renouvelables, grâce à la méthanisation et la valorisation thermique.

Estimé à ce stade à un montant entre 80 et 90 millions d'euros HT (estimation 2022), le projet serait financé avec l'appui de plusieurs partenaires financiers (l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'ADEME, la Région et le Département).

La mise en service de la nouvelle station d'épuration est prévue pour 2028.

Le présent document est une synthèse du bilan de la concertation préalable, document dressé par le maître d'ouvrage et tenant compte de celui établi par les garants, rendu public le 16 mars 2023. Il rend compte des contributions du public durant la concertation et indique les enseignements tirés par le maître d'ouvrage, et les engagements qu'il prend pour la suite du projet.

UNE CONCERTATION PRÉALABLE DU 9 JANVIER AU 21 FÉVRIER



LES MODALITÉS DE DIALOGUE

5 réunions publiques

2 ateliers

2 rencontres de proximité

1 formulaire en ligne sur le site internet du projet pour déposer des avis ou poser des questions

1 coupon-T joint au dépliant synthétique du dossier de concertation

Des registres dans les mairies de l'agglomération

LA CONCERTATION EN CHIFFRES

251

participants aux réunions publiques et aux rencontres de proximité

56

contributions, dont 30 avis et 26 questions

198

visiteurs sur le site internet au 21 février 2023



UNE CONCERTATION SOUS L'ÉGIDE DE DEUX GARANTS DÉSIGNÉS PAR LA CNDP



La Commission nationale du débat public (CNDP), sollicitée volontairement par La Roche-sur-Yon Agglomération, a désigné Mireille AMAT et Serge QUENTIN garants de la concertation. Ils étaient chargés de veiller à la qualité des informations diffusées au public et au bon déroulement de la concertation.

À l'issue de la concertation, les garants ont rédigé un bilan de la concertation, qui a été rendu public le 16 mars 2023 sur le site internet du projet et sur le site de la CNDP. Il retrace la manière dont la concertation s'est tenue et émet un avis sur son déroulement.

« Un dispositif de concertation dense et multiple fut mis en place, par les élus et les responsables de services de l'Agglomération de La Roche-sur-Yon, soucieux d'informer et de recueillir au maximum les avis et contributions du public pour étayer son projet. »

En particulier, les garants y indiquent si les deux droits garantis par la CNDP ont bien été effectifs :

Le droit à l'information :

« Le respect du droit à l'information a été suffisant et les garants peuvent l'écrire, a été conduit avec toute la rigueur qui sied à un tel événement et un tel projet. »

Le droit à la participation :

« Les garants peuvent écrire que le maître d'ouvrage a conduit une concertation aboutie et a rempli son objectif de faire participer. »

LA CONCERTATION :

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Un projet jugé nécessaire et des objectifs partagés

- L'accueil favorable d'une nouvelle station d'épuration communautaire à La Roche-sur-Yon
- L'opportunité partagée d'améliorer la qualité des eaux de rejet et de restituer du débit à l'Yon, d'adapter le dimensionnement aux besoins et aux évolutions réglementaires à venir et de trouver des solutions alternatives au retour au sol des boues

Des précisions demandées concernant les caractéristiques du projet

- Des interrogations sur le traitement des micropolluants
- Une volonté des habitants de La Potinière que soit réalisé l'accès principal par la rue de Bunsen
- Des questions sur la destination des déchets issus de la filière boue
- Une satisfaction de voir réalisés des cheminements pédagogiques autour de la station
- Des attentes concernant l'insertion paysagère du projet et la végétalisation du site ainsi que sur le devenir du site actuel

Une vigilance quant aux effets du projet

- Des inquiétudes exprimées sur l'éventualité d'une fuite de digestat dans le milieu naturel
- Un souhait de réduire les nuisances sonores et olfactives actuelles grâce à la future station d'épuration
- Une attention particulière des habitants de La Potinière sur le trafic routier

Des questionnements en lien avec la mise en œuvre du projet

- Une inquiétude des usagers sur l'incidence financière du projet sur la redevance assainissement
- Un souhait de poursuivre l'information et le dialogue dans les prochaines étapes du projet

LES RECOMMANDATIONS DES GARANTS POUR LA SUITE DU PROJET

Dans leur bilan, les **garants ont recommandé** au maître d'ouvrage :

- 1 de mettre en place un continuum de participation et d'information** jusqu'à la phase de fin des travaux, en activant la plateforme internet, en la nourrissant des éléments évolutifs et en répondant aux questions et interrogations qui seront émises,
- 2 de mettre en ligne le résultat de l'étude** qui sera conduite pour passer en régie ou rester sur une exploitation par un acteur privé,
- 3 de mettre en place un élément relais d'informations** qui peut se traduire par un numéro vert ou une ligne dédiée et avec la possibilité de nommer un référent en mesure de répondre aux préoccupations du public, ce, aussi jusqu'à la fin des travaux,
- 4 de faire preuve d'initiative et de mettre en place une campagne de sensibilisation** du public et industriels avec pour objectif de diminuer les quantités de **micropolluants** à la source (industriels, particuliers),
- 5 de mettre en place un comité de suivi** jusqu'à la fin des travaux. Ce comité pourrait être composé non seulement d'élus, d'associations environnementales mais aussi de riverains impactés,
- 6 d'associer le public dans le suivi de la qualité des fumées émanant de l'unité de valorisation énergétique.**



LES ENGAGEMENTS DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION POUR LA SUITE DU PROJET

Tenant compte des avis exprimés lors de la concertation et des recommandations des garants, La Roche-sur-Yon Agglomération décide de poursuivre le projet et s'engage à :

- 1** décider de retenir l'accès nord par la rue Bunsen et de décaler l'accès pompier vers l'ouest du parcellaire (l'accès ainsi défini a été intégré dans le dossier de consultation des entreprises du marché public global de performance (MPGP)),
- 2** rester particulièrement attentif au traitement optimal des nuisances sonores et olfactives dans la sélection du projet retenu à l'issue de la procédure de marché public global de performance,
- 3** porter le bilan des garants ainsi que celui du maître d'ouvrage à la connaissance des candidats au marché public global de performance,
- 4** rendre public le projet retenu à l'issue de la procédure de marché public global de performance,
- 5** continuer la réflexion pour la réalisation et l'entretien des cheminements doux, nouveaux et existants, autour de la future station ainsi que le circuit pédagogique,
- 6** poursuivre l'information sur le projet, via le site internet du projet qui est maintenu, et au fur et à mesure de l'avancement du projet,
- 7** indiquer la composition des eaux rejetées envisagée en publiant les résultats de la démarche de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans les eaux (RSDE) et se conformer aux évolutions potentielles des textes réglementaires français et européens,
- 8** concevoir, en partenariat avec le groupe de travail micropolluants (qui réunit l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et les intercommunalités du bassin Loire Bretagne), une campagne d'information et de sensibilisation aux enjeux des micropolluants dans les eaux usées à destination du grand public,
- 9** poursuivre le dialogue à travers trois dispositifs :
 - Le maintien du formulaire de contact sur le site internet du projet
 - La mise en place d'un comité de suivi du projet, associant les parties prenantes (riverains, associations, acteurs économiques, etc.)
 - La mise à disposition du numéro de téléphone sur service eau assainissement aux questions liées au projet



Retrouvez le détail des engagements de La Roche-sur-Yon Agglomération en réponse aux recommandations des garants dans le bilan complet sur

concertationsteplrsya.fr